



Association régie par la loi de 1901
26, rue des Poiriers – 95360 MONTMAGNY
Courrier : 10, rue de Seugy – 95270 VIARMES
06 83 06 94 72 - <http://www.villages-dogons.org>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 27 SEPTEMBRE 2024

Le 27 septembre 2024 à 20h30, les membres de l'Association VILLAGES DOGONS se sont réunis en assemblée générale annuelle au restaurant communal à côté de l'ancienne chapelle du Pôle Pergame de MONTMAGNY pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports d'activité et financier
- Élection du conseil d'administration et du bureau
- Montant de la cotisation 2024-2025
- Projets pour l'exercice en cours
- Questions diverses.

Sont présents (dans l'ordre d'émargement de la feuille de présence) :

Marie-Hélène ARCHIMBAUD, Robert MORCRETTE, Marie BEGHIN, Aminata CAMARA, Hugues FORTHOMME, Franck CAPMARTY, Denise BAZELLE, Michèle FORTHOMME, Martine CAPMARTY, Didier CHAMBAUD, Catherine FOURNY, Annick PREVOST, Michelle MORCRETTE, Serge FOURNY.

Sont représentés (par ordre alphabétique) :

Alain BALDET, Dominique BOISDÉ, Daniel BOULLET, Didier CHAMBAUD, Alain CRAMPAGNE, Pierrette DANTIGNY, Isabelle DELAVANNE, Alain DESREUMAUX, Elise et Gilbert FOURNY, Odile FRENEHARD, Marie-Christine GOISNARD, Clémence HUMBERT, Loïc et Jocelyne LEMOGNE, Jacqueline LONDON, Dominique LUTRAN, Brigitte et Bernard PLAILLY, Christopher THULLEN, Odile VALENTIN.

Hugues FORTHOMME assume les fonctions de secrétaire.

Après avoir remercié les personnes présentes, Serge FOURNY, Président, déclare la séance ouverte.

Les membres de l'assemblée évoquent Elisabeth AVILES, membre du conseil d'administration, qui est décédée le 14 novembre 2023 à Montmagny.

1) RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIER

Rapport d'activité

La société coopérative « Métrou » de DOUENTZA

Serge observe que l'activité de notre association se limite actuellement au soutien apporté à la société coopérative et qu'elle est moins intense qu'il y a quelques années.

Il rappelle que l'assemblée générale précédente avait voté le financement de la clôture de la troisième parcelle d'un hectare (celle qui a été attribuée aux 29 femmes déplacées).

Cette clôture a été réalisée au cours du mois de janvier 2024 pour un coût de 5 250,34 €.

Au cours de cet exercice 2023-2024, comme lors des précédentes années, compte tenu des ordres du jour succincts, le conseil d'administration a pris ses décisions par échanges de courriels.

C'est ainsi que :

- Le 27 novembre 2023, la société coopérative « *Métrou* » ayant réalisé à ses frais les travaux de construction des murs et de la toiture du local nécessaire à la conservation des oignons, le conseil d'administration a décidé de financer les travaux d'achèvement de cet entrepôt (porte et fenêtres : 349,11 €).
- Le 4 avril 2024, le conseil d'administration a accepté de financer les rayonnages et le grillage nécessaires à la conservation au sec des oignons (773,83 €). La société coopérative a financé la main d'œuvre nécessaire à son installation.
- Après plusieurs mois d'une chaleur écrasante, les premières pluies, très violentes ayant sérieusement endommagé le plus ancien des puits maraîchers (dont la coopérative avait financé la construction il y a une dizaine d'années), le conseil d'administration de Villages Dogons a décidé le 31 mai de financer une partie de sa réparation pour la somme de 675 €. La société coopérative a pris à sa charge le solde du coût (583 €).
- Afin de sauvegarder les travaux réalisés et de parer les risques éventuels d'une nouvelle destruction, le conseil d'administration a décidé le financement (412 €) d'un couvercle en métal qui évitera que l'eau s'engouffre avec violence dans le puits.

Rapport financier

Puis Serge présente les comptes financiers de l'Association.

Le compte de résultat

Services extérieurs	462,09 €
Local entrepôt Sté Coopérative	1.122,94 €
Clôture jardin maraîcher	5.250,34 €
Couvercle puits	365,88 €
Réparation puits maraîcher	675,00 €
Bénéfice	293,77 €

Total des charges **8.170,02 €**

Ventes artisanat africain	1.832,00 €
Dons	5.592,81 €
Cotisations	745,00 €
Intérêts compte sur livret	0,21 €

Total des produits **8.170,02 €**

Le bilan

Prêt à la société coopérative « *Métrou* » 2.286,74 €

Disponibilités	273,24 €
Total actif	2.559,98 €
Report à Nouveau	2.266,21 €
Résultat de l'exercice	293,77
Total passif	2.559,98 €

Après en avoir échangé, les membres de l'Association VILLAGES DOGONS approuvent à l'unanimité les rapports d'activité et financier pour l'exercice clos le 31 août 2024.

2) ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Serge rappelle que le mandat des membres du conseil d'administration est arrivé à expiration. Il interroge l'assemblée pour connaître les candidats.

Après divers échanges et à l'unanimité l'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Marie-Hélène ARCHIMBAUD, Denise BAZELLE, Didier CHAMBAUD, Hugues FORTHOMME, Catherine et Serge FOURNY, Michelle de FREITAS, Jocelyne LEMOGNE, Annick PREVOST.

A l'unanimité, le conseil d'administration choisit parmi ses membres un bureau composé de :

- Serge FOURNY (Président),
- Michelle de FREITAS (Trésorière),
- Hugues FORTHOMME (Secrétaire).

3) MONTANT DES COTISATIONS

Serge rappelle que pour la première fois depuis la constitution de l'Association, il avait été décidé, lors de la dernière réunion de l'assemblée générale, d'augmenter le montant des cotisations pour le porter à la somme de 35 € pour un couple et de 20 € pour une personne, avec un demi-tarif pour les personnes ayant des revenus réduits.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Association décident à l'unanimité de maintenir ces montants.

4) PROJETS POUR L'EXERCICE A VENIR

Serge rappelle que la communication est difficile avec Hélène KASSOGUE, la Présidente de la société coopérative « Métrou ».

En effet, le réseau au Mali fonctionne mal et ils doivent échanger via des messages enregistrés. De plus, Hélène a des problèmes de santé et elle a fait l'objet d'une hospitalisation à Bamako ; aucune autre femme de l'association ne semble parler suffisamment bien le français pour échanger et pouvoir prendre le relais.

Serge précise qu'une association située à Bandiagara a fait don de plusieurs machines à coudre à la société coopérative.

Postérieurement à la tenue de l'assemblée générale, Hélène KASSOGUE a contacté Serge afin de lui préciser qu'elle avait consulté les membres de la Coopérative qui ont décidé de demander à Village Dogons la pose de 127mètres de grillage pour finaliser la clôture de la deuxième parcelle. Une fois ces travaux réalisés, la Coopérative disposera de 3 parcelles d'un hectare chacune avec un puits et une clôture efficace en grillage.

Ce projet est considéré comme prioritaire par les femmes de la Coopérative.

Le coût de cette longueur de clôture s'élève à 1 395 000 FCFA (= 2 126.66 €).

Compte tenu de la proximité de cette demande avec la date de l'assemblée générale, Serge a consulté par courriel le 30 septembre 2024 l'ensemble des personnes qui étaient présentes à la réunion annuelle. A l'unanimité, les adhérents présents lors de l'assemblée générale ont donné leur accord pour ce financement.

D'autres projets sont envisagés par la Coopérative mais leur étude n'était pas suffisamment avancée pour qu'ils soient discutés et votés à l'assemblée générale.

Diverses observations sont encore échangées, puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.